

Référentiels d'activités / compétences / d'évaluation DCL en langue étrangère professionnelle (DCLEP) Français Langue étrangère

Le DCL est un diplôme professionnel délivré par l'état qui s'appuie sur des textes réglementaires.

Textes réglementaires :

Décret n° 2010-469 du 7 mai 2010 modifié créant le diplôme de compétence en langue

Décret n° 2022-166 du 11 février 2022 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme de compétence en langue

Arrêté du 7 mai 2010 modifié relatif au diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle

Contextualisation et objectifs :

Toutes les compétences langagières nécessaires pour mener à bien des activités en langue étrangère en situation professionnelle sont évaluées, elles recouvrent 5 domaines de compétences : La compréhension de l'écrit, la compréhension de l'oral, l'expression orale, l'expression écrite et l'interaction à l'oral.

Les compétences langagières évaluées sont mises en œuvre dans le cadre d'une simulation globale appelée « Situation ». Elle implique différentes situations de communication issues du quotidien professionnel commun à tous les secteurs d'activité. Il s'agit de traiter des informations pertinentes à l'écrit et à l'oral dans le but de faire une recommandation. Le DCL met en œuvre une évaluation basée sur l'approche actionnelle du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le référentiel d'activités repose sur un recensement aussi exhaustif que possible des situations professionnelles communes à tous les secteurs.</p> <p>Il a été réalisé via une enquête auprès d'entreprises de toutes tailles et a permis de définir 4 grands domaines communs d'utilisation professionnelle d'une langue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir et maintenir le contact, - comprendre/donner des consignes ou des directives, - traiter de l'information (la comprendre et la retransmettre), - argumenter / négocier. 	<p>Le DCLEP permet de s'assurer que la personne lauréate est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lire des documents de sources, de longueurs et de difficultés diverses, afin de collecter et sélectionner les informations pertinentes dans l'objectif de réaliser une mission ou de conduire un projet. - comprendre et d'exploiter des documents, de natures, durées et de difficultés diverses, afin de collecter et sélectionner les informations pertinentes pour réaliser une mission ou conduire un projet. - prendre la parole afin de présenter à sa hiérarchie, ses collègues ou à un auditoire, un exposé, une synthèse, une recommandation ou un avis argumenté. 	<p>Une mise en situation de 2h30 permettant de simuler des situations concrètes vécues en situation de travail : le candidat doit remplir une mission globale.</p> <p>Elle se décompose en une série de tâches, toutes liées entre elles, permettant d'évaluer le niveau de maîtrise des 5 compétences langagières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1h30 de compréhension écrite (phase 1) et orale (phase 2) - 20 minutes de production et interaction orale (phases 3 et 4) - 40 minutes de production écrite (phase 5). 	<p>L'orientation première du DCL est d'afficher une évaluation en positif, en opposition à la seule détection de failles et d'erreurs.</p> <p>L'évaluation est critériée.</p> <p>Chaque grille d'évaluation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des critères pragmatiques (traitement des informations, qualité de la communication, réalisation de la mission) ; - des critères linguistiques (morphosyntaxe, lexicale, phonologie à l'oral, orthographe et ponctuation à l'écrit) <p>Pour chacun des critères, il est proposé un descriptif de performances observables qui correspondent à chacun des niveaux.</p>

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - interagir avec des interlocuteurs dans un cadre adapté au monde professionnel, pour répondre à des demandes d'informations, débattre, négocier ou répondre à des contre-arguments ; - rédiger un écrit professionnel qui respecte les codes de communication de la langue évaluée, pour exprimer une recommandation ou un avis, et l'argumenter. 	<p>Pour les phases de production orale et écrite, l'examinateur renseigne une grille d'évaluation critériée par candidat.</p> <p>Ces grilles sont ensuite saisies dans le système d'information du DCL, selon un principe de pondération qui permet de valoriser l'accomplissement de la mission pour les candidats qui disposent d'un bagage linguistique limité, et de valoriser la correction linguistique pour les candidats qui disposent d'une plus grande maîtrise de la langue-cible.</p> <p>Le jury académique se réunit dans le mois suivant l'épreuve. Il attribue l'un des 5 niveaux du CECRL visés par le DCL EP : A2, B1.1, B1.2, B2 et C1.</p>	<p>Ces descriptifs de niveaux présentent un double intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formaliser les niveaux de performance attendus de façon aussi objective que possible ; - apporter les indications les plus explicites quant aux seuils d'exigence requis.

En annexes : Référentiel pragmatique DCLEP translangue, Référentiel linguistique DCLEP FLE.

DCLEP - Référentiel pragmatique translangue

Niveaux du CECRL*	A2	B1-1	B1-2	B2	C1
Traitement de l'information : Exactitude et organisation	A l'écrit comme à l'oral, simple énumération d'éléments factuels, témoignant d'un niveau de compréhension minimale, et ayant une valeur informative et communicationnelle limitée.	Repérage des éléments saillants des documents écrits et sonores. Début d'organisation des informations.	Articulation d'un ensemble d'informations sélectionnées. Présentation nécessitant encore confirmation et éclaircissements.	Présentation complète, claire et structurée avec hiérarchisation des informations pertinentes.	Prise en compte d'éléments moins explicites. Argumentation nuancée et soutenue.
Niveaux du CECRL	A2	B1-1	B1-2	B2	C1
Prise de Parole : Présentation, questionnement, et échange	Présentation de la mission démontrant une compréhension des rôles, même si des décalages peuvent subsister. Présentation parcellaire des informations nécessitant très tôt l'intervention de l'interlocuteur Questionnement quasi inexistant, le peu d'échange dépendant essentiellement de l'empathie de l'interlocuteur.	Présentation minimale de soi, de la mission et des premières conclusions. Le questionnement reste limité et l'échange encore trop dépendant de l'intervention de l'interlocuteur.	Présentation de soi et de son rôle, de son projet, adaptée au scénario Questionnement complémentaire intégrant l'imprévu (nouvelle information donnée) ainsi que des demandes de clarification sur des données explicites du dossier. Quelques prises d'initiative dans l'échange mais relances nécessaires de l'interlocuteur.	Présentation naturelle et spontanée de soi, de la mission et des premières conclusions. Questionnement aisé et bonne gestion de l'imprévu. Le(la) candidat(e) joue pleinement son rôle dans l'échange, prenant les initiatives nécessaires.	Présentation de soi et de son rôle spontanée et bien adaptée au scénario. Présentation des premières conclusions bien argumentée Questionnement pertinent et efficace tenant compte aisément des réponses inattendues obtenues pour élargir le débat ; Échange bien pris en charge par le (la) candidat(e) qui est à l'aise devant l'imprévu.

* *Cadre Européen de Référence pour les Langues*
 Conception Recherche Innovation– Texte de Référence
 DCLEP Référentiel pragmatique translangue
 C 01/12/25

Niveaux du CECRL	A2	B1-1	B1-2	B2	C1
Qualité de la Communication : Formulation et Règles culturelles	Formulation pas toujours adaptée au type de communication aussi bien à l'écrit qu'à l'oral (téléphone ou internet protocole). Prise en compte, même si parfois inappropriée, des règles culturelles.	Tentatives de choix de registre approprié pour l'écrit comme pour l'oral. Prise en compte minimale appropriée des règles culturelles.	Prise en compte des règles culturelles en particulier dans les formes d'adresse, du choix du registre et du format.	Respect des règles culturelles imposées par le contexte de la tâche aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.	Utilisation systématique du registre approprié avec peu d'écarts. Respect des normes sociales et professionnelles avec notamment prise en compte des contraintes hiérarchiques ou socioprofessionnelles.

DCLEP - Référentiel linguistique pour le français Langue étrangère

Niveaux du CECRL ^a	A2 Opérationnalité minimale	B1-1 Opérationnalité restreinte	B1-2 Opérationnalité fonctionnelle	B2 Opérationnalité efficace	C1 Opérationnalité en autonomie
Syntaxe (agencement des éléments de l'énoncé, ordre des mots)	Utilisation de structures simples souvent constituées d'expressions mémorisées. Peu ou pas de structures complexes. Utilisation correcte de connecteurs simples comme « et », « mais » et « parce que ». Localisation spatiale et temporelle simple.	Des réussites assez fréquentes mais non systématiques dans les structures simples, des tentatives de structures plus complexes. Utilisation des articulateurs chronologiques (d'abord, ensuite, enfin...).	Erreurs occasionnelles encore possibles dans des structures simples, quelques réussites dans des structures plus complexes. Présence de phrases coordonnées et juxtaposées.	Variété de phrases simples et surtout complexes ; utilisation de quelques structures spécifiques à la langue cible. Enrichissement des articulateurs logiques.	Richesse et variété, avec de nombreuses structures spécifiques à la langue cible.
Groupe verbal (morphologie du verbe)	Utilisation correcte d'une grande variété de verbes au présent de l'indicatif. Des réussites dans les autres formes verbales et temps, autre que le présent.	Verbes conjugués, assez souvent correctement, aux temps simples (présent, futur). Apparition du passé composé et de l'imparfait. Discours rapporté au présent.	Quelques réussites dans l'alternance passé-composé/imparfait/plus-que-parfait ; utilisation du futur simple et du conditionnel présent. Présence possible de quelques subjonctifs (obligation : il faut que) Utilisation, sans réussite systématique, de la forme passive.	Utilisation le plus souvent correcte des temps du passé ; des réussites dans la concordance des temps. Présence de formes impersonnelles (il est certain que...) et de la forme passive. Variété des modes utilisés.	Utilisation nuancée des temps et modes (antériorité, simultanéité, postériorité). Concordance des temps le plus souvent respectée.
Lexique	Utilisation d'un lexique élémentaire, essentiellement factuel pour mener des transactions quotidiennes courantes dans des situations et des sujets familiers. Réemploi de termes provenant des documents-supports. Quelques approximations.	Lexique restreint, limitant l'expression à des champs descriptifs ou concrets. Présence de termes répétitifs, voire approximatifs, et, pour beaucoup, issus des documents sources.	Lexique le plus souvent approprié, même si parfois emprunté aux documents sources. Utilisation de périphrases pour pallier certains manques.	Présence d'un lexique personnel, intégrant quelques tournures idiomatiques ou spécifiques à la langue cible.	Lexique varié, précis, pertinent. Présence de tournures idiomatiques ou spécifiques à la langue cible.

^a *Cadre Européen de Référence pour les Langues*
 Conception Recherche Innovation– Texte de Référence
 DCLEP Référentiel linguistique pour le français langue étrangère
 C 01/12/25

Niveaux du CECRL	A2 Opérationnalité minimale	B1-1 Opérationnalité restreinte	B1-2 Opérationnalité fonctionnelle	B2 Opérationnalité efficace	C1 Opérationnalité en autonomie
Groupe nominal	Détermination simple le plus souvent correcte (choix du déterminant, genre et nombre). Idem pour les adjectifs (place et accord). Tentatives parfois réussies d'utiliser les pronoms, ainsi que la comparaison du nom et de l'adjectif.	Variété dans le choix des déterminants (articles définis et indéfinis, adjectifs démonstratifs et possessifs). Présence de quelques pluriels irréguliers souvent maîtrisés. Choix correct des pronoms mais erreur possible dans la place. Les indéfinis (adjectifs et pronoms) sont encore peu présents.	Utilisation des doubles pronoms, mais sans réussite systématique. Présence de quelques extensions du groupe nominal (compléments du nom, adjectifs, ...) réussies.	Présence plus soutenue de l'expansion du groupe nominal Utilisation de noms et adjectifs accompagnés de prépositions (être heureux de, avoir le courage de,...).	Variété dans l'utilisation de la détermination et de la pronominalisation. Les degrés d'intensité (superlatifs) sont en place. Utilisation variée et le plus souvent correcte de préfixes et suffixes.
Phonologie (Intonation, accentuation, courbe mélodique, groupes rythmiques et élisions)	Intonation dissociant les fonctions communicatives de base : affirmation et questionnement.	Intonation appropriée pour des fonctions communicatives de base : affirmer, questionner (?), s'étonner (!) Accent de durée bien porté sur la finale de chaque groupe rythmique Les groupes rythmiques sont utilisés, mais de façon irrégulière, pour lier et dissocier correctement : > les liaisons et l'enchaînement, > les regroupements de syllabes (fin de mot/début de mot), > les pauses.	La courbe mélodique de la phrase correspond aux standards français. Les groupes rythmiques sont utilisés assez régulièrement pour lier et dissocier correctement : > les liaisons et l'enchaînement, > les regroupements de syllabes (fin de mot/début de mot), > les pauses.	Utilisation de l' intonation pour rendre des nuances expressives. Les groupes rythmiques sont utilisés à bon escient (peu d'erreurs) pour lier et dissocier correctement : > les liaisons et l'enchaînement, > les regroupements de syllabes (fin de mot/début de mot), > les pauses.	Réalisation intonative et rythmique de la phrase parfaitement intelligible et prenant en charge l'affectivité, même si l'adaptation des schémas de la langue maternelle est audible. Pratiques le plus souvent juste concernant les élisions , notamment la chute ou maintien du « e ». Utilisation de l' accent d'insistance (renforcement de l'intensité) utilisé à des fins d'expressivité.

Niveaux du CECRL	A2 Opérationnalité minimale	B1-1 Opérationnalité restreinte	B1-2 Opérationnalité fonctionnelle	B2 Opérationnalité efficace	C1 Opérationnalité en autonomie
Phonologie (suite) (sons)	Bonne dissociation des syllabes Discriminations audibles entre les voyelles , certaines pouvant être confondues. Selon la langue maternelle : [u et ou], [é et è], [u/i], [orale et nasale correspondante] ... Discrimination audible entre les consonnes , mais possible confusion entre les sourdes et les sonores : p/b, t/d, k/g, f/v, s/z, ch/j	Prononciation audible de structures syllabiques complexes avec double consonne en début ou fin de syllabe. Ex : trois, cercle Discrimination audible entre les voyelles , certaines voyelles pouvant être confondues. Selon la langue maternelle : [u et ou], [é et è], i, [nasales entre elles] ... Discrimination entre la voyelle nasale et l'orale correspondante (bas/banc ; mais / mai). La nasale sera possiblement dénasalisée. Distinction audible entre les consonnes sourdes et les sonores : p/b, t/d, k/g, f/v, s/z, ch/j - Discrimination semi-consonne (suer /souhait), nouer/nuit.	Prononciation audible de structures syllabiques complexes avec triple consonne en début ou fin de syllabe. Ex strict... Discrimination audible entre les différentes voyelles orales : a, e, é, à, e muet, u, ou... Discrimination entre la voyelle nasale et l'orale correspondante (bas/banc ; mais / mai)	Rares erreurs de prononciation induites par la graphie, mais influence encore présente de la langue maternelle.	Prononciation parfaitement intelligible, avec l'accent de la langue maternelle
Phonologie (Débit et fluidité)	Débit lent, heurté, avec de nombreuses hésitations.	Rythme encore assez lent, avec hésitations dans énoncés longs.	Quelques ruptures dans les énoncés longs.	Rythme homogène et fluide, même si subsistance de quelques pauses de réflexion.	Rythme et fluidité le plus souvent maîtrisés.

Niveaux du CECRL	A2 Opérationnalité minimale	B1-1 Opérationnalité restreinte	B1-2 Opérationnalité fonctionnelle	B2 Opérationnalité efficace	C1 Opérationnalité en autonomie
Graphie (Orthographe)	Correspondance phonie-graphie fréquente, peu d'erreurs d'orthographe sur les termes les plus courants. Quelques réussites sur les accords des groupes nominaux plus complexes. Séquençage des mots correct.	Utilisation des accent aigu et grave le plus souvent correcte. Distinction orthographique de mots homonymes courants (mer/mère).	Maîtrise partielle de : Distinction orthographique des homonymes grammaticaux les plus courants (a/à ; ou/où ; ce/se ; ces/c'est/ces/ses) Code orthographique des voyelles pour le son è : è/ai/ Consonnes finales muettes (front) Consonnes doubles (r ; p ; l ; n) dans les mots.	Maîtrise régulière (peu d'erreurs des critères définis au niveau B1-2).	Orthographe : Ai/ei/è, In/un/ein Pluriel des mots composés maîtrisé. Dédoublément de consonne lié à une création grammaticale. Création d'adverbes sans erreur.
Graphie (Ponctuation)	Identification graphique de l'unité phrase : majuscule et/ou point. Utilisation cohérente du point d'interrogation pour les questions.	Séquençage des propositions par un emploi adapté de la virgule (démarcation des propositions de la phrase, d'éléments énumérés, ...).	Utilisation des deux points pour citer ou ouvrir une énumération Utilisation des guillemets pour citer Utilisation des points de suspension.	Utilisation du point virgule.	Bonne maîtrise de l'ensemble des règles de ponctuation Nuances fines : guillemets pour un mot décalé...

N.B : Il n'est pas question d'exiger, même au niveau C1, une élocution de locuteur natif